

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Dossier n° 2239  
Version du document 13/03/2023

PLABEL SA LAUSANNE

Approuvé par le Conseil général  
Saubraz, le 15 juin 2023  
Président  
A. Forster

Secrétaire  
N. Sime

Adopté par le Conseil général  
Saubraz, le 15 juin 2023  
Président  
A. Forster

Secrétaire  
N. Sime

Approuvé par le Canton de Yverdon  
Lausanne, le 9 NOV. 2023  
La Chiffre du Département

Secrétaire  
N. Sime

Entré en vigueur le 9 NOV. 2023

GENERALITES

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètre du plan d'affectation du village

AFFECTATIONS

- Zone de desserte 18 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Aire forestière 18 LAT - Isère indicative
- Zone militaire 18 LAT

MESURES DE PROTECTION

- ★ Monuments culturels - objets notés 3 au recensement architectural
- ★ Monuments culturels - objets notés 3 au recensement architectural
- ★ Monuments culturels - objets classés MH
- Objets portés à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification
- Objets linéaires portés à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification
- Regions archéologiques - n° d'identification
- Zones de protection des eaux
- Sites pollués
- Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Tronçons routiers en conflit avec la migration des amphibiens
- Espace réservé aux eaux

MESURES D'EQUIPEMENT

- Itinéraire cantonal de randonnée pédestre - tracé indicatif

